

# ARRETE N°87-21 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

## **CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de WARMERIVILLE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. NIOT Flavien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	dossier recevable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Warmeriville, le 30 septembre 2021

Le Maire, Patrice MOUSEL

